



Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 11.12.2023 S'LO
ID : 059-215904913-20231130-DELIB20230701-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 21 novembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Florian Renard, Mélissa Boucher, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour et Jean-Claude Priez	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 08 / 33		
Votants 33 / 33		
Secrétaire de séance	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Eric Warmoes à André Kaczor, Karine Lippert à Aymeric Robin, Marie-Josée Paillousse à Jeanne Barbieux, Jocelyne Dusautois à Carine Florent, Agathe Mahmoudi à Laëticia Millecamp, David Belurier à Jean-Marc Looten, Véronique Hubert à Jean-Paul Birembaut, Marie-Louise Nassar à Eric Tounsi jusqu'à son arrivée avant la délibération D2023.07.02	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.07.01	Secrétaire de séance	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2121-15, concernant la désignation du secrétaire de séance,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉSIGNE Florian Renard en tant que secrétaire de séance

DÉSIGNE Céline Beaufort en tant qu' auxiliaire administrative

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Aymeric ROBIN